

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CombiDeGrease
Code du produit KWZ 5555
UFI M2RR-DUSE-ES2V-79KV

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.
- Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.
Désinfectant pour les surfaces.
Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise KWZ Industrie AG
Ringstrasse 15
CH-8600 Dübendorf

Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h]
Telefax +41 44 404 22 99

Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse : [24h/7d]
Tel. 145 / info@toxinfo.ch

Date d'émission 04.03.2021

Version 1.0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335
Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.
 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 P280e: Porter des gants de protection/ protection des yeux.
 P302a: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
 P304a: EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Carbonate de potassium, No.-CAS 584-08-7, No.-CE 209-529-3
 Alcools, C16-18, éthoxylés (1-2.5 mol EO), No.-CAS 68439-49-6, No.-CE 500-212-8
 DDAC (CAS 7173-51-5), No.-CAS 7173-51-5, No.-CE 230-525-2
 2-aminoéthanol, No.-CAS 141-43-5, No.-CE 205-483-3

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Solution aqueuse; contient: Biocide. Surfactants.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Carbonate de potassium	2,5% - 5%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Skin Irrit. 2 H315	No.-CAS: 584-08-7 No.-CE: 209-529-3
Alcools, C16-18, éthoxylés (1-2.5 mol EO)	2,5% - 5%	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400	No.-CAS: 68439-49-6 No.-CE: 500-212-8
DDAC (CAS 7173-51-5)	5% - 10%	Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Acute Tox. 4 H302, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 2 H411 Facteur M chronique=10	No.-CAS: 7173-51-5 No.-CE: 230-525-2 No.-Index: 612-131-00-6
2-Propanol	2,5%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 67-63-0 No.-CE: 200-661-7 No.-Index: 603-117-00-0
2-aminoéthanol	5% - 10%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H302 (ATE=1720mg/kg bw), Skin Corr. 1B H314 [STOT SE 3 H335: C ≥ 5 %]	No.-CAS: 141-43-5 No.-CE: 205-483-3 No.-Index: 603-030-00-8

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Provoque de graves brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Extincteur à l'eau ou à mousse.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Pas de contraintes agent extincteur.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. Porter des vêtements de protection. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler d'aérosol / de brouillard.
Conseils pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler d'aérosol / de brouillard. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle ABEK 2.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Dans le récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves. Classe de stockage 8B.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
2-Propanol (CAS 67-63-0) Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs) Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)	Developmental Risk Group C 200 ppm TWA [MAK] 500 mg/m ³ TWA [MAK] 400 ppm STEL [KZW] 1000 mg/m ³ STEL [KZW] 25 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone 25 mg/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone
2-aminoéthanol (CAS 141-43-5) Switzerland - Occupational Exposure Limits - Sensitizers Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	Sensitizer 2 ppm TWA [MAK] (aerosol, vapour) 5 mg/m ³ TWA [MAK] (aerosol, vapour) 4 ppm STEL [KZW] (aerosol, vapour) 10 mg/m ³ STEL [KZW] (aerosol, vapour)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
Protection individuelle	
<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre AB 2 [EN141].
<i>Protection des mains</i>	Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Butyl. Temps de percée: > 8 h.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
<i>Risques thermiques</i>	Ne pas chauffer le produit.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	agréablement, parfumée
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	12.6
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement miscible (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.06
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
-------------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 10.3
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Chauffé en présence d'air. Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques. Corrode les métaux communs.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Carbonate de potassium (CAS 584-08-7) Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (ECHA_API) Oral LD50 Rat = 1870 mg/kg (NLM_CIP) Alcools, C16-18, éthoxylés (1-2.5 mol EO) (CAS 68439-49-6) Oral LD50 Rat = 1260 mg/kg (NLM_CIP) Chlorure de didécylidiméthylammonium (CAS 7173-51-5) DL50/orale/rat = 238 mg/kg. [Source : ECHA - OECD 401] 2-Propanol (CAS 67-63-0) DL50/orale 5050 mg/kg. 2-aminoéthanol (CAS 141-43-5) DL50/orale 1720 mg/kg. (Rat)
----------------	---

Corrosion/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des brûlures des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Peut irriter les voies respiratoires.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
Expérience chez l'homme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Provoque de graves brûlures. Risque de lésions oculaires graves.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-----------------------	---

Carbonate de potassium (CAS 584-08-7)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity LC50 48 h Ceriodaphnia dubia 630 mg/L (EPA)
Data

Alcools, C16-18, éthoxylés (1-2.5 mol EO) (CAS 68439-49-6)

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Biodegradable under anaerobic conditions. (listed under Alcohol ethoxylate (C16-18, DID no 037 2-8 ethoxylated units, DID no 038 >9-18 ethoxylated units, DID no 038 20-30 ethoxylated units, DID no 040 >30 ethoxylated units))
Ingredient Database - Anaerobic Readily biodegradable according to OECD guidelines. (listed under Alcohol ethoxylate (C16-18, DID no 037 2-8 ethoxylated units, DID no 038 >9-18 ethoxylated units, DID no 038 20-30 ethoxylated units))
Degradation
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent
Ingredient Database - Aerobic
Degradation
Inherently biodegradable according to OECD guidelines. (listed under Alcohol ethoxylate (C16-18, >30 ethoxylated units))

Chlorure de didécyl diméthylammonium (CAS 7173-51-5)

LC50/96h/poisson = 0,19 mg/l.

CE50/48h/daphnie = 0,062 mg/l.

CE50/72h/algues = 0,062 mg/l.

2-Propanol (CAS 67-63-0)

LC50/96h/poisson 9640 mg/l.

CE50/48h/daphnie 1400 mg/l.

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5)

LC50/96h/poisson 329 mg/l.

12.2. Persistance et dégradabilité	Inclus tensioactifs répondent aux critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Une bioaccumulation est peu probable.
12.4. Mobilité dans le sol	On ne s'attend pas à une absorption par le sol.
12.5. Résultats des évaluations PBT	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni

et vPvB	bioaccumalable ni toxique (PBT).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	Catégorie de risques pour l'eau (CH): A. WGK-D: 2 - distinctement pollue l'eau classement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Code d'élimination de déchet 07 04 99 .
Emballages contaminés	Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Code d'élimination de déchet 15 01 02 .

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 1719
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	UN 1719. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.. Classe 8. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 8+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement C5. Numéro d'identification du danger 80. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3. Code de restriction en tunnels (E).
IMDG	UN 1719. Nom d'expédition des Nations unies: CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S.. Classe 8. Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 8+ENV. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-B. Polluant marin: Polluant marin: Oui..

IATA	UN 1719. Nom d'expédition des Nations unies: Caustic alkali liquid, n.o.s.. Classe 8. Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 8+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y841 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 (60 L).
Navigation fluviale ADN	UN 1719. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.. Classe 8. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADN 8+ENV. Code de classement C5. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	CPID-Nr.: 301411-02 Seuil quantitatif (OPAM): 2'000 kg. Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=5%; <15%: agents de surface cationiques <5%: agents de surface non ioniques Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 3. Classe de stockage 8. (CH) VOC (CH) = <3%
Alcools, C16-18, éthoxylés (1-2.5 mol EO) (CAS 68439-49-6)	
EU - No-Longer Polymers List	NLP No. 500-212-8 (>1<2.5 mol ethoxylated units)
(67/548/EEC)	
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
DDAC (CAS 7173-51-5) (CAS 7173-51-5)	
TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors	Present
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity	870 g/kg Sunset Date: 01/31/2025
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	397 Product type 1, 2, 3, 4, 6, 8, 10, 11, 12 (230-525-2)
2-Propanol (CAS 67-63-0)	
Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I	2905.1290
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity	99 w/w % Sunset Date: 06/30/2026
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type	Product Type: 1 Product Type: 2 Product Type: 4
Produit biocide	CHZN1694 Substance(s) active(s): Chlorure de didécyldiméthylammonium [DDAC] 6.93 g/100g

15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.
---	--------------

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Changements depuis la dernière version: remaniement général.
-----------------	--

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH] CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle. VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)
Les principales références bibliographiques et sources de données	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils relatifs à la formation	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Mode d'emploi	Dosage: voir mode d'emploi de produit/etiquette.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.